



Monsieur le Président,

Comme chaque année, les agents des finances publiques commencent l'année avec la joie des suppressions de leurs emplois et avec un premier Comité Technique Local (CTL) pour les présenter.

Cette année ce sera 8 suppressions d'emploi

Pourquoi 8 cette année ? On ne saura pas, c'est cela le fait du prince ou le résultat de la moulINETTE infernale ( contribution proportionnelle, correctif charges et enjeux, environnemental, opérationnel...)

Depuis des années, la DGFIP absorbe la grande majorité des suppressions d'emplois, les services sont exsangues, les collègues en souffrance, les usagers et contribuables à bout de nerfs.....mais rien n'y fait, notre administration se targue même d'être particulièrement exemplaire en terme de suppressions d'emploi....

Nous en avons la confirmation, le service public est le garant d'une continuité de l'État en période de crise, encore davantage qu'au quotidien. Aux Finances publiques, en période pandémique, ce service public a permis et permet le versement rapide du fonds de solidarité pour les entreprises ou le traitement des nécessaires délais de paiement, tout en assurant les autres missions essentielles qui lui sont dévolues. En réponse à cette situation, la Direction Générale des Finances publiques a décidé de supprimer, au niveau national 1 800 emplois pour 2021, cela porte les suppressions à près de 20 000 postes sur les dix dernières années. La DGFIP passe sous la barre symbolique des 100 000 ETP.

Un gigantesque plan social....

Les suppressions d'emplois aux Finances publiques, cela implique :

- moins de service public puisque moins d'accueil du public, nos guichets étant de moins en moins fréquemment ouverts ;
- moins de qualité du service rendu (lignes téléphoniques saturées en raison justement de la fermeture des guichets, applications informatiques souvent défailtantes, etc ...)
- moins de présence territoriale, avec la fermeture de nombreuses trésoreries et services,
- moins de lutte contre la fraude fiscale,
- une prise en compte des publics fragiles détériorée par un recours au « tout numérique »
- recours abusif à une main d'oeuvre sous payée et précarisée : emplois civiques, recrutement de contractuels,

Rappelons que la fraude fiscale, c'est par ricochet, des impôts supplémentaires qui se reportent sur l'ensemble de la population. Dans un monde où l'austérité budgétaire et la diminution de la dette sont l'alpha et l'oméga sur le plan économique, il faut être conscient que la fraude fiscale pénalise encore et toujours la grande masse de la population.

Moins de rentrées fiscales, cela signifie moins d'hôpitaux, moins d'écoles, des routes moins bien entretenues.... Il s'agit d'une orientation politique qui vise à servir les intérêts de quelques-uns, bien souvent les mêmes qui ont bénéficié de la suppression de l'ISF.

Dans l'Orne, ce sont donc 8 suppressions d'emplois programmées en 2021. Nous ne serons plus que 354 agents des finances publiques.

Toutes les politiques menées ces dernières années : RGPP, MAP et CAP 22 se sont traduites par des suppressions massives d'emplois à la DGFIP qui semble apparaître pour nos dirigeants comme un réservoir inépuisable au sein de laquelle des gains de productivité seraient toujours possibles. Or, la Direction Générale ne se donne même plus la peine de justifier les suppressions d'emplois par des gains de productivité avérés. Cet exercice est d'ailleurs impossible, les gains de productivité réels ou supposés résultants des réorganisations n'étant jamais suffisants pour pallier les effets des suppressions d'emplois. Pire, les incessantes restructurations et réformes perturbent le fonctionnement des services, contraignent à une adaptation permanente et conduisent à une déperdition d'énergie phénoménale

Depuis des années, les agents surcompensent ces suppressions par leur investissement, leur conscience professionnelle et leur attachement à rendre un service public de qualité. Mais non satisfait d'en abuser, pour les remercier on détériore encore un peu plus leurs conditions de travail, en détruisant leurs droits et garanties, en restreignant leurs droits à être défendus par la suppression des CAP, en démantelant le réseau ...

Dans le même temps, les services de BERCY relayés par les directions locales s'épanchent dans les médias sur la qualité et l'intérêt pour les contribuables que constituent le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu et le paiement des impôts, amendes, factures des collectivités locales chez les buralistes. Ces dispositions visent en fait à « éponger » les suppressions d'emplois.

Pour l'intersyndicale, il faut qu'enfin soit posée la question de l'augmentation des recettes de l'État, et que cesse le diktat unique et permanent de la baisse de la dépense publique, qui conduit la population à de plus en plus de précarité dans tous les domaines de la vie sociale. Le service public est une richesse et pas un coût !

Ce CTL n'a d'autre but que de valider la répartition des suppressions d'emplois dans notre direction, et donc la pénurie sur l'ensemble des services, ce que nous n'acceptons pas.

L'intersyndicale de l'Orne ne siègera donc pas.

Nous vous faisons la contre-proposition suivante : premièrement, refusez de choisir les suppressions d'emploi puisque «ce n'est pas vous» qui décidez du nombre et envoyez un courrier en ce sens à la DG ; deuxièmement, si le DG n'accepte pas, dites-lui que vous ne pouvez pas choisir, que vous ne savez pas où supprimer. A la place, en cas de refus, proposez la suppression d'un poste d'administrateur en lieu et place des 8 emplois supprimés : on vous laisse le choix du poste d'administrateur à supprimer.

En outre, l'intersyndicale demande la tenue d'un prochain CTL sur les sujets suivants :

- présentation des résultats de l'observatoire interne de l'année 2019, en corrélation avec la présentation du TBVS. Nous nous étonnons de ne pas avoir reçu la nouvelle convocation sur ce sujet si important.
- présentation du recrutement des contractuels dans le département comme initialement demandé au CTL du mois de septembre 2020
- réglementation sur le forfait mobilité
- remboursement des frais de déplacements : modalités d'application

-la présentation de la campagne IR

-le télétravail dans le département, présentation des résultats sur le questionnaire transmis aux agents

-points d'étapes sur la situation sanitaire

Afin de faciliter l'organisation de ce CTL et la bonne tenue de votre emploi du temps, nous vous proposons de tenir celui-ci le 09 ou le 16 février prochain.

Nous demandons avec insistance la tenue de ce prochain CTL en présentiel, les contraintes techniques des réunions en audio empêchant tout échange de qualité.

**La Cité administrative dispose de salles suffisamment grandes pour respecter les consignes sanitaires.**